

Lutte collective chenilles processionnaires du pin : vous vous êtes inscrit pour la campagne 2019

Vous vous êtes inscrit sur notre site internet pour bénéficier d'une **intervention contre les chenilles processionnaires du pin à votre domicile**, dans le cadre de la lutte collective organisée par Polleniz.

Le traitement se fait par pulvérisation de Bacille de Thuringe, depuis le sol, à l'aide d'une turbine ou d'un pulvérisateur hyperbare. Il s'agit d'une lutte biologique, la matière active est sans danger pour les personnes, les animaux et l'environnement. Elle ne détruit que les chenilles quand elles l'ingèrent en même temps que le feuillage.

Afin de suivre le cycle de développement des chenilles, les traitements se dérouleront entre septembre et janvier.

Vous serez prévenu(e), par courriel, courrier postal ou SMS des dates prévisionnelles d'intervention la semaine qui précède.

Votre présence lors du passage de notre agent n'est pas impérative, vous devrez dans ce cas laisser votre propriété accessible.

A l'issue de notre intervention, un avis de passage vous sera remis ou, en cas d'absence, déposé dans votre boîte à lettres. Si le traitement n'a pas pu être réalisé, l'avis de passage en précisera la raison.

Vous n'avez rien à régler au technicien, la facture vous sera adressée ultérieurement. Vous pourrez régler par chèque ou paiement en ligne.



Les tarifs 2019

Forfait pour 1 à 5 arbres traités	78 €
Forfait pour 6 à 10 arbres traités	113 €
Forfait pour 11 à 15 arbres traités	148 €
Forfait pour 16 à 20 arbres traités	197 €
Forfait pour 21 à 25 arbres traités	246 €
Forfait pour 26 à 30 arbres traités	295 €
Forfait pour 31 à 35 arbres traités	344 €
Forfait pour 36 à 40 arbres traités	393 €
Forfait pour 41 à 45 arbres traités	442 €
Forfait pour 46 à 50 arbres traités	490 €

Pour plus d'information sur la lutte collective chenille processionnaire du pin en Pays de la Loire, et les méthodes alternatives de lutte, rendez-vous sur www.polleniz.fr